



AVIS AUX CITOYENS

Guide de préparation : crues des eaux et inondation

COMMENT SE PRÉPARER ?

Pour réduire la probabilité de dégâts causés par une crue printanière, voici quelques conseils :

- Assurez-vous que l'eau qui descend des gouttières coule à une distance suffisante de la maison et en direction opposée de celle-ci.
- Installez dans votre sous-sol une pompe de puisard et des drains de plancher à clapet antiretour.
- Vérifiez que votre pompe est en bon état et fonctionne adéquatement.
- N'entreposez pas vos biens de valeur ou vos documents importants au sous-sol.
- Rangez en hauteur ou montez à l'étage supérieur les objets qui se trouvent au sous-sol ou au rez-de-chaussée.
- Protégez vos appareils de chauffage à l'électricité, au gaz naturel et au propane.
- Préparez votre trousse d'urgence. Celle-ci doit contenir notamment eau potable, aliments non périssables, ouvre-boîte manuel, lampe de poche, radio, trousse de premiers soins, médicaments d'ordonnance, briquet ou allumettes, sifflet, carte routière ou GPS, couverture.
- Ayez à porter de main : carte de crédit, carte de débit, pièces d'identité, cellulaire avec les chargeurs, vêtements de rechange, clés additionnelles de la voiture et de maison.

COMMENT COUPER L'ÉLECTRICITÉ ?

Ne coupez l'alimentation en électricité que si la zone autour du panneau électrique est complètement sèche. En cas de doute, communiquez avec Hydro-Québec au 1 800 790-2424 pour faire interrompre l'électricité. Assurez-vous d'avoir les pieds sur une surface sèche et utilisez un bâton de bois pour couper le courant. Lorsque vous coupez l'alimentation, tenez-vous à l'écart du panneau électrique et tournez votre visage pour ne pas y faire face directement.

Ne tentez pas de couper l'alimentation en électricité s'il y a de l'eau à proximité. Le contact de l'eau avec des fils électriques peut avoir des conséquences mortelles.

SE TENIR INFORMÉ !

Plusieurs moyens sont utilisés par la Ville de L'Île-Perrot pour transmettre des informations reliées aux actualités municipales. Abonnez-vous aux différentes plateformes et consultez-les régulièrement :

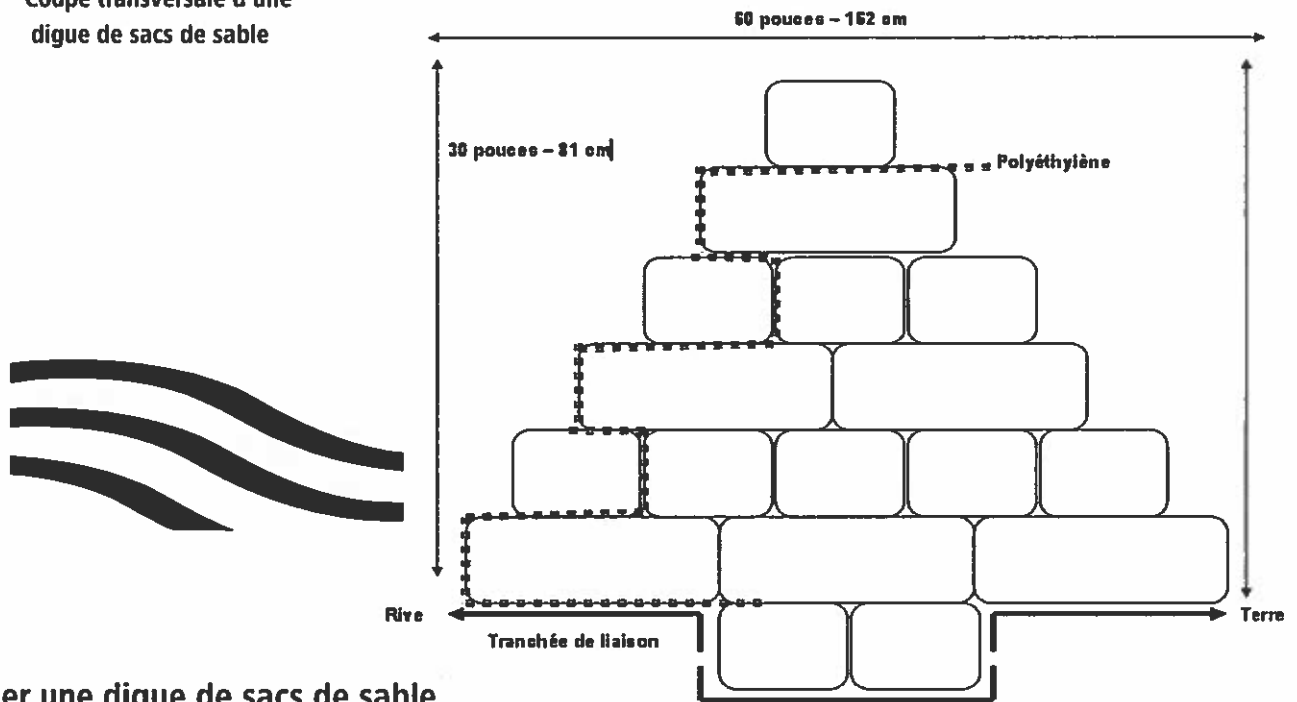
- Site Web de la Ville de L'Île-Perrot et son onglet « Crues des eaux » qui démontre visuellement l'état de la situation
- Système d'alertes et d'informations
- Page Facebook Ville de L'Île-Perrot
- Radio locale CJVD (100,1 FM)

Si vous croyez être en danger, composez le 911.



Protection contre les crues

Coupe transversale d'une
digue de sacs de sable



Installer une digue de sacs de sable

Les sacs de sable empilés de manière à former un barrage contre la crue des eaux constituent un bon moyen de protection contre les inondations, en cas d'urgence.

- Placez les sacs de sable de la première rangée perpendiculairement à l'axe du mur ou de la rive. Si possible, disposez-les sur un sol ferme plutôt que sur de la glace ou de la neige. Pour aider à maintenir la digue en place face à la pression de l'eau, il est préférable encore de creuser une tranchée et de s'en servir comme fondation, comme le montre le schéma ci-dessus.
- Les sacs ne doivent pas être complètement pleins. Ainsi, ils épousent la forme des sacs voisins et tiennent mieux en place.
- Chaque rangée doit être placée à angle droit de la rangée du dessous et de la rangée suivante. Cette disposition en alternance renforce la stabilité de l'ouvrage.
- Enfin, il est recommandé d'insérer entre les sacs exposés à l'eau une membrane souple en polyéthylène pour enrayer le suintement de l'eau. Pour être efficace, cette membrane doit être placée depuis le sol jusqu'à l'avant-dernière rangée, et former des « S » successifs comme suggéré dans le schéma ci-dessus.

La trousse d'urgence

Avoir une trousse d'urgence à la maison est important. Elle doit contenir **suffisamment d'articles pour permettre à votre famille de subsister pendant les 3 premiers jours d'un sinistre.**

Placez votre trousse d'urgence dans un endroit facilement accessible. Vérifiez annuellement son contenu. Remplacez au besoin les piles et les réserves d'eau.

Articles essentiels à avoir dans la trousse d'urgence

Ayez en tout temps à la maison les articles suivants, idéalement rassemblés dans un sac à dos ou un bac (Bureau d'assurance du Canada) :

- Eau potable — deux litres par personne par jour, pour au moins 3 jours;
- Nourriture non périssable — provisions pour au moins 3 jours;
- Ouvre-boîte manuel;
- Radio à piles — piles de rechange;
- Lampe frontale ou de poche — piles de rechange ou lampe à manivelle;
- Briquet ou allumettes et chandelles;
- Trousse de premiers soins— antiseptiques, analgésiques, bandages adhésifs, compresses de gaze stériles, ciseaux, etc.;
- Sifflet — pour signaler votre présence aux secouristes;
- Masques antipoussières — pour filtrer l'air contaminé;
- Carte routière ou GPS;
- Boussole;
- Lunettes de soleil et écran solaire;
- Canif;
- Petit coffre à outils;
- Sac à dos
- Tente, sac de couchage, matelas de sol;
- Réchaud, combustible et ustensiles de cuisine;
- Articles de toilette;
- Médicaments en vente libre (antihistaminique, ibuprofène, acétaminophène, etc.);
- Médicaments d'ordonnance (prescrits par votre médecin);
- Sacs à ordures;
- Bottes de randonnée pédestre;

- Vêtements imperméables;
- Vêtements de rechange;
- Jeu de cartes, livres, revues.

Les 7 premiers articles vous permettront, à vous et à votre famille, de subsister pendant les 3 premiers jours d'une situation d'urgence, le temps qu'arrivent les secours ou que les services essentiels soient rétablis.



Trousse de la Croix-Rouge canadienne

[Consultez aussi]

Pour commander des troussees préassemblées :

- [Croix-rouge canadienne \(http://www.croixrouge.ca/que-faisons-nous/urgences-et-catastrophes-au-canada/votre-maison-et-votre-famille/vous-procurer-une-trousse\)](http://www.croixrouge.ca/que-faisons-nous/urgences-et-catastrophes-au-canada/votre-maison-et-votre-famille/vous-procurer-une-trousse)
- [Ambulance Saint-Jean \(http://www.boutiqueasj.ca/\)](http://www.boutiqueasj.ca/)

[Vidéo]

- [Soyez prêt en tout temps pour le camping et la maison \(https://youtu.be/_CtIupIUfEM\)](https://youtu.be/_CtIupIUfEM)

Dernière mise à jour : 24 avril 2017

Québec 

(<http://www.gouv.qc.ca/FR/Pages/Accueil.aspx>)

© Gouvernement du Québec, 1996-2018 (<http://www.droitauteur.gouv.qc.ca/copyright.php>)